Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles

Partie 1 : FICHE DE CANDIDATURE DES PROFESSIONNELS

Cette fiche est l'acte de candidature de votre entreprise pour participer au dispositif DORéMI et participer au module 1 de la formation DORéMI.

- Nom de l'entreprise :
- Adresse complète :
- Email :
- Année de création de l'entreprise :
- Activité principale :
- Forme juridique :
- Nom du gérant :
- N° tél. :
- Adhésion à une organisation professionnelle : CAPEB / FFB/ NON

- Quelles sont parmi ces compétences celles que l'entreprise peut prendre en charge ?

Spécialité	O/N	Spécialité	O/N	Spécialité	O/N
Isolat° intérieure/planchers bas		Isolat° extérieure bardage		Ventilation mécanique	
Isolat° toitures/planchers hauts		Etanchéité à l'air		Chauffage/ECS/régulation	
Isolation extérieure enduit		Menuiseries ext. + occulta°		Electricité	

- Nombre total de salariés de l'entreprise :
- Part de la rénovation dans l'activité principale (%) :
- Nombre de salariés travaillant sur la rénovation :
- Chiffre d'affaires des 3 dernières années (€) :

2012	€	2013	€	2014	€

- Nom et références des formations en rénovation thermique éventuellement déjà suivies ou inscription à de prochaines sessions :

- Références éventuelles en rénovation thermique :

- L'entreprise fait-elle déjà partie d'un groupement d'entreprises : oui / non
- Ce groupement possède-t-il déjà un « pilote » : oui / non - si oui, quel est son nom :
- L'entreprise est-elle déjà labellisée RGE ? oui / non / en cours

■ Exposé de vos motivations pour accéder au dispositif DORéMI :

Rappel des engagements de votre entreprise si elle est retenue :

■ Suivre **<u>en personne la totalité des journées de formation</u>** prévues dans le cadre de l'opération DORéMI (en cas d'absence, votre formation ne sera pas validée, vous ne serez pas pris en charge par l'OPCA. Par conséquent, vous devrez régler la totalité des coûts d'inscription).

■ Faire suivre la formation à 10 % du personnel du secteur rénovation de l'entreprise.

■ Fournir une attestation de cotisation à la caisse des congés payés.

■ Fournir l'ensemble des documents nécessaires au montage des dossiers de financement auprès des OPCA.

■ S'engager à fournir une attestation d'assurance professionnelle (garantie décennale) le moment venu.

■ Fournir l'attestation de labellisation RGE.

■ Si ce n'est pas encore le cas, obtenir la labellisation RGE indispensable pour que les maîtres d'ouvrage accèdent aux aides nationales et l'Eco-prêt à taux zéro.

A savoir : Le module 1 de la formation DORéMI répond aux exigences de l'arrêté du 19 décembre 2014 sur les formations à l'efficacité énergétique qui constituent une étape obligatoire pour acquérir le label RGE.

■ A l'issue du module 1 de la formation et après validation du comité de pilotage du dispositif, accepter de travailler au sein d'un groupement d'entreprises, de respecter le fonctionnement de ce groupement et les décisions de son pilote. Chaque artisan membre d'un groupement aura à signer une charte définissant les engagements à respecter.

Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles

Partie 2 : FICHE D'INSCRIPTION AU MODULE 1 DE LA FORMATION DORéMI

Cette fiche sert à votre inscription ou celle d'un de vos salariés à la formation DORéMI.

- Prénom et nom du stagiaire :
- Fonction du stagiaire :
- Statut du stagiaire : gérant non salarié / gérant salarié / salarié
- Email du stagiaire :
- Téléphones fixe et portable du stagiaire :
- Organisme collecteur des fonds de formation (OPCA) pour le stagiaire : FAFCEA / Constructys / autre, préciser :
- Niveau de qualification[1] :

(aucune ; CAP/BEP ; bac pro/bac technologique/brevet de technicien/brevet professionnel ; BTS/DUT ; autres)

- Nom de la personne en charge du suivi de l'inscription :
- Fonction de la personne en charge du suivi de l'inscription :
- Email de la personne en charge du suivi de l'inscription :
- Téléphone de la personne en charge du suivi de l'inscription :

Sur réception de ce bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation et un devis qui permettront à votre organisation professionnelle de demander une prise en charge par votre OPCA (organisme gérant les fonds de la formation professionnelle), sous condition d'une participation aux trois jours de formation de la session.

Date :

Signature du responsable

Cachet de l'entreprise

Fiche complétée à renvoyer avant le 29/07/2016

accompagnée d'une attestation de cotisation à la caisse des congés payés et d'une attestation RGE à :

Nicolas GENTE
Chargé de mission Environnement Energie Climat
Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Tél. : 05 58 70 70 09 / 06 44 36 97 82
e-mail : nicolas.gente@cc-macs.org

[1] *Ces informations sont utilisées uniquement à des fins statistiques, pour convaincre des financeurs d'une prise en charge complète de la formation pour les prochaines sessions de formation, prise en charge qui peut être conditionnée par le niveau de qualification professionnelle des participants.*